



# BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du 25 mai 2023

### **OBJET**:

3/ ACTES DE DISPOSITION SUR LE PATRIMOINE

3.3 – Acquisition et cessions de bâtiments et de terrains

**VECQUEVILLE, Avenue de Bussy** 

Délibération n° 2023 028 BUR

Six administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.

## Sont présents :

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil départemental,
- M. Denis FAHY, représentant des locataires,
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,
- Mme Anne-Marie NEDELEC, désignée par le Conseil départemental,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental,

## A donné un pouvoir:

- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Bertrand OLLIVIER,

# Assistent en outre à la réunion :

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Philippe COLLIN, Chargé d'Opération,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.



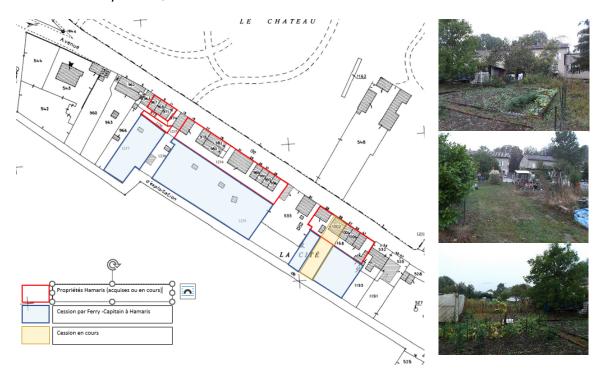
Hamaris • OPH de la Haute Marne

Siège Social

27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059 52902 CHAUMONT Cedex 9 T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28 www.hamaris.fr



L'objet du présent rapport est de solliciter l'accord du Bureau pour l'acquisition de parcelles de terrain Avenue de Bussy à VECQUEVILLE.



Etant donné les divers aménagements réalisés par les locataires d'Hamaris et afin de régulariser la situation existante, en accord avec FERRY CAPITAIN - USINES DE BUSSY, il est proposé d'acquérir les terrains à usage de jardin, environ 4730 m<sup>2</sup>, issus des parcelles cadastrées section B n°1237 et 1239 aux conditions suivantes:

- Acquisition au prix d'1 €/m² des jardins,
- Prise en charge des frais de géomètre et d'acte par Hamaris,

### \*\*\*\*

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Bureau du Conseil d'administration DECIDE, à l'unanimité :

- d'autoriser l'acquisition des jardins au prix d'1€/m²auprès de FERRY CAPITAIN USINES DE BUSSY,
- d'autoriser le Directeur Général à signer toutes les pièces administratives, juridiques, techniques et financières à ce sujet, notamment tous actes et compromis,
- d'autoriser le Directeur Général à prendre toutes dispositions utiles en application de la présente délibération.

